



**Compte rendu COPIL NATURA 2000 (Visioconférence)**  
**Site FR 7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine »**  
**Site FR7200698 « Carrières de Cénac »**  
**du 26 janvier 2022 – Bilan d'activité 2021**

Membres participants :

- Madame Catherine VEYSSY, Maire de Cénac.
- Monsieur Jean-François LAVILLE, Adjoint au maire de Latresne, Président du Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine.
- Monsieur Sylvain BROGNIEZ, Département de la Gironde.
- Madame Elisabeth LEMOINE, Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine.
- Monsieur Gislain PONCIN, Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine.
- Monsieur PRUNIERE, association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de la Pimpine.
- Madame Colette GOUANELLE, association SEPANSO.
- Monsieur Grégory POIS, association département des piégeurs agréés de Gironde.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Monsieur Yann MONTMARTIN, responsable du service territoire environnement, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Marion DELOBEAU, co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Camille HUET Chargée d'étude, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Monsieur Quentin DILASSER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure ou personne excusée :

- Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur HERLEMONT, Directeur-Adjoint de la DDTM de la Gironde.
- Office français de la biodiversité.
- Pôle technique de l'Entre-deux-mers.
- Syndicat des sylviculteurs de la Gironde.
- Fédération départementale des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Gironde.

---

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 26 janvier en visioconférence, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Monsieur le Directeur-adjoint de la DDTM de la Gironde, excusé.

---

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). La présentation est téléchargeable sur les pages internet dédiées à chacun des site Natura 2000 et prochainement sur le site de la préfecture de la Gironde :

<https://reseau-hydrographique-pimpine.fr>

<https://carrieres-cenac.fr>

En propos introductif, l'animateur rappelle l'organisation, validée lors du dernier comité de pilotage (COPIL), d'organiser les COPIL concomitamment pour les sites Natura 2000 du réseau hydrographique de la Pimpine et des carrières de Cénac. Cette décision s'appuie sur leurs imbrications territoriales ainsi que leurs articulations importantes en matière d'enjeux.

Les enjeux pour chacun des sites sont rappelés, ainsi que les objectifs découlant de chacun des documents d'objectifs. Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique de la Pimpine couvre 281 ha sur le bassin versant de la Pimpine. Il permet la conservation de 19 espèces d'intérêt communautaire, essentiellement liées au cours d'eau. Ce site est intimement lié, en terme de fonctionnement écologique, à celui des carrières de Cénac, notamment pour la conservation des chauves-souris. Ce dernier s'étend sur 22,63 ha de forêts et de carrières.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2020-2022.**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est déléguée par un marché public auprès du groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (ci-après CEN Nouvelle-Aquitaine) et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY comme animateur du site. Il s'occupe des relations avec les partenaires, des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces naturelles.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU comme co-animatrice du site, assistée de Marion DELOBEAU et de Camille HUET. Elles ont en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques.

- **Actions entreprises en 2020.**

- Réalisation de trois diagnostics de propriétés. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base pour une réflexion de mise en œuvre d'actions de gestion sur le site. En 2021, le CEN Nouvelle-Aquitaine et Chambre d'agriculture ont entrepris la rédaction de trois notices de gestion sur le bassin-versant.

- Réalisation d'un contrat Natura 2000 : un contrat Natura 2000 a vu le jour en 2021. Il porte sur l'adaptation d'un ouvrage de franchissement de cours d'eau à la transparence des mammifères semi-aquatiques pour un montant de 2 000 €.

Le financement de ce type de contrat reste exceptionnel et n'a pas vocation à s'étendre dans le cadre de la reconstruction d'ouvrage d'art. En revanche, les aides sont maintenues dans le cadre d'une rénovation.

- Mesures agro-environnementales et climatiques. Suite à l'enquête réalisée auprès des principaux agriculteurs (11) du site en 2020, quatre propriétaires se sont montrés intéressés pour bénéficier d'un diagnostic d'exploitation, trois ont été lancés en 2021 (Cf. tableau suivant), le dernier le sera en début 2022. Ce document permet de présenter les mesures que pourraient mobiliser les exploitants dans le cadre de l'émergence d'un projet agro-environnemental et climatique sur le territoire. Ce projet pourrait voir le jour en 2023. Volontairement, nous avons intégré dans ce cadre des propriétés publics de collectivités ou de syndicats car les actions préconisées pourraient aussi bien être réalisées au travers d'une activité agricole.

Tableau I : Détails des diagnostics d'exploitation lancés en 2021.

Exploitation ou propriétaire	Nombre de parcelles	Type de milieux	Surface
COLTER2	10	En cours de diagnostic	13,89 ha
AGRCAR1	24	Forêt de feuillus ; prairie humide, prairie pâturée	47,86 ha
AGRLIG1	-	En cours de diagnostic	52,14 ha

- Charte Natura 2000. Aucun nouveau contractant n'a pu être enregistré en 2021. La charte conclue avec l'association 1 est arrivée à échéance en 2021, nous l'invitons à revenir vers nous, pour si elle le souhaite, renouveler son engagement. Par ailleurs, l'animateur invite les structures publiques ou privées à signer la charte Natura 2000 des sites. Ces chartes sont des outils de communication qui permettent de mettre en avant les bonnes pratiques qui sont engagées par les structures sur le territoire.

Tableau II : Bilan courant de la contractualisation de la Charte Natura 2000.

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
<b>Association 1</b>	2017 – 2021	-	Milieux aquatiques Milieux humides temporaires	-	-
<b>Association 2</b>	2020 - 2024	-	-	Activité naturaliste	-

*La commune de Cénac se dit prête à examiner les possibilités de s'engager, soit dans un contrat Natura 2000, soit dans la Charte. Pour cela, la mairie souhaite disposer de tous les éléments permettant un positionnement des élu.e.s.*

*L'animateur Natura 2000 reste à la disposition de la mairie pour présenter des éléments (rendez-vous, présentation en conseil municipal).*

- Etude d'incidence : en 2021, un seul projet a été soumis au régime de l'étude d'incidence Natura 2000, à notre connaissance. Il s'agit de la réfection du pont de Citon faisant également l'objet d'un financement au titre des contrats Natura 2000 (Cf. paragraphe précédent). L'animateur n'est pas toujours consulté pour donner un avis sur les études d'incidence Natura 2000. La multitude des services instructeurs rend difficile le suivi de cette réglementation.

Tableau III : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site.

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
<b>Années antérieures à 2021</b>					
<b>Projet 1</b>	Etude d'incidence au titre des études environnementales	Construction d'un lotissement	2 ha	Hors du site	Favorable
<b>Projet 2</b>	Schéma	PLU			Favorable
<b>Projet 3</b>	Cas par cas	Construction d'un lotissement	-	Hors du site	Pas de retour d'information
<b>Projet 4</b>	Etude d'incidence au titre des études environnementales	Construction d'un lotissement	1,4 ha	~ 0%	Favorables sous réserve
<b>Projet 2021</b>					
<b>Projet 5</b>	Loi sur l'eau	Reconstruction d'un ouvrage de franchissement	-	-	Favorable

*Le syndicat de bassin versant fait remonter des inquiétudes autour d'un lotissement sur la commune de Lignan-de-Bordeaux et de constructions à proximité de la Pimpine.*

*L'animateur répond que sur la partie Natura 2000 du lotissement, de nombreux ajustements ont été demandés, et qu'après plusieurs allers retours avec les services de l'Etat, il a été considéré que le projet évitait les habitats d'intérêt communautaire et n'engendrait pas d'incidence sur les espèces. Sur le reste de la procédure, notamment loi sur l'eau, les services de l'Etat vont se renseigner et suivre de près le respect de l'arrêté préfectoral.*

*Concernant les constructions en bordure de la Pimpine, l'animateur n'a pas été informé de ces projets, mais la réglementation n'oblige pas systématiquement le pétitionnaire à réaliser une étude d'incidence. Deux cas de figures se présentent :*

*- soit les constructions relèvent d'un PLU soumis à évaluation environnementale (après 2012), dans ce cas, les permis de construire ne font pas l'objet d'étude d'incidence individuelle.*

*- soit les constructions relèvent d'une carte communale, d'un règlement nationale d'urbanisme ou d'un PLU prescrit avant 2012, dans ce cas, les permis de construire sont soumis à étude d'incidence.*

*Dans le cas particulier du projet de Lignan-de-Bordeaux, l'animateur et les services de l'Etat ne connaissent pas le statut du document d'urbanisme. Ils vont se renseigner pour savoir dans quel cas de figure la commune se trouve, et engager des démarches si besoin.*

*Toujours sur la commune de Lignan-de-Bordeaux, il semblerait qu'un projet de cheminement soit en cours de réalisation. Deux passerelles semblent prévues pour enjamber le cours d'eau. Est-ce que ce projet est soumis à étude d'incidence ?*

*La DDTM de la Gironde énumère les cas pour lesquels le régime propre Natura 2000 nécessite la réalisation d'une étude d'incidence. Ce projet ne rentre pas dans ce régime. Il est également nécessaire d'analyser si le projet relève d'une autre réglementation (loi sur l'eau, espèces protégées...). Dans ce cas, c'est au travers de cette réglementation que l'étude d'incidence devra être réalisée et instruite. Pour le moment, ni l'animateur ni les services de l'Etat n'ont connaissance de ce projet. Ces derniers vont rechercher auprès des services les informations et reviendront vers le syndicat. Dans l'attente, le SIETRA et l'animateur sensibiliseront la commune sur la fragilité d'entreprendre des travaux en bordure de cours d'eau.*

*Les membres du COPIL souhaitent savoir qui ils doivent contacter s'ils constatent des atteintes ou des projets pouvant porter atteintes à l'environnement ?*

*Dans tous les cas, il est important d'en référer au syndicat de bassin versant, si cela touche le cours d'eau et les zones humides ; si cela relève d'une pollution flagrante ou de mortalité d'espèces (piscicoles par exemple), c'est l'office français de la biodiversité ou la gendarmerie qui est compétente. Dans les autres cas, vous pouvez contacter l'animateur ou la DDTM.*

- **Communication et sensibilisation.**

Une nouvelle page internet pour chacun des sites Natura 2000 a vu le jour lors du deuxième trimestre 2021. Cette page intègre de nouvelles rubriques :

- une page d'accueil avec des actualités ;
- une page de présentation de la démarche Natura 2000 à différentes échelles géographiques ;
- une page de présentation du site avec une cartographie et la liste des espèces ;
- une page dédiée aux outils de gestion avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et la charte ;
- une présentation des évaluations des études d'incidence ;
- un formulaire de contact ;
- une rubrique spécifique de téléchargement des principaux documents de la vie du site.

**Vous pouvez retrouver toutes ces informations pour chacun des deux sites Natura 2000 sur les pages dédiées suivantes :**

- <https://reseau-hydrographique-pimpine.fr/>
- <https://carrieres-cenac.fr/>

Ce site est transférable en cas de changement d'animateur. En 2021, 55 personnes se sont rendus sur la page internet dédiée au site de la Pimpine. Elles ont consulté 155 pages. Nous ne disposons pas pour le moment des chiffres pour la page internet du site de Cénac.

- **Présentation du programme d'animation foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine sur le site.**

Le CEN Nouvelle-Aquitaine présente la démarche d'animation foncière qu'il conduit notamment sur les deux sites Natura 2000 dans le cadre de la feuille de route régionale Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche se veut être en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques du territoire et support de projets agro-environnementaux pour la gestion des sites. Ce point représente une perspective fédératrice avec les partenaires locaux en appui de l'animation du site et des objectifs Natura 2000 de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a d'ores et déjà ciblé un site prioritaire d'animation foncière d'un peu plus de 43 ha autour des carrières de Cénac. Il englobe à la fois les carrières, les boisements et les prairies humides proches.

Cependant, d'autres secteurs du bassin-versant pourraient prétendre à une veille foncière, notamment les pelouses sèches ou des milieux de zones humides. Dans ce cadre, le CEN est à l'écoute des opportunités qui pourraient émerger sur le territoire.

- **Contribution à des politiques publiques en faveur de l'environnement suivies par l'animateur.**

A la fin de l'année 2020, l'animateur a participé à des ateliers autour du plan paysage porté par la communauté de commune des Portes de l'Entre-deux-mers. Depuis cette date, nous n'avons plus entendu parlé de ce plan.

*Le Syndicat de bassin-versant nous informe que la discussion se poursuit. Le plan est en phase de déclinaison en plan d'actions.*

*L'animateur s'étonne de ne plus être invité à participer à ces démarches. Nous allons reprendre contact avec le chargé de mission en charge de ce plan. Par ailleurs, nous*

*demandons au SIETRA de bien vouloir transmettre notre demande à la communauté de communes.*

Le SIETRA se trouve actuellement dans la phase de rédaction de son plan pluriannuel de gestion de son bassin-versant. A ce titre, l'animateur participe aux réunions pour l'intégration des enjeux Natura 2000 dans ce document.

*Le SIETRA nous informe que la rédaction du plan a pris un peu de retard, mais que le plan d'actions devrait être prêt pour la fin du premier semestre 2022 pour une enquête publique à suivre. Les actions sont en cours de propositions. Elles seront ensuite présentées aux élu.e.s puis débattu en comité de technique. Le SIETRA propose que l'animateur soit intégré en amont du comité technique.*

*Le CEN reste à la disposition du SIETRA et le remercie de cette proposition.*

- **Programme d'action et perspectives pour 2022 :**

- Prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site.
- Poursuite des démarches de diagnostic d'exploitation (MAEC/Charte).
- Poursuite des démarches de diagnostics parcellaires (Contrat Natura 2000/Charte).
- Propositions de contractualisation (Charte/Contrat).
- Appui aux démarches du territoire (SCOT, PLU, etc.).
- Concrétiser les démarches d'extension sur le site.
- Réalisation d'animation foncière sur les secteurs identifiés en articulation avec l'animation du site (dans le cadre de la démarche foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine).

Un axe supplémentaire pourra voir le jour dans l'année, suite à la découverte de la rosalie des Alpes (vulnérable à l'échelle mondiale) sur le site. Ce coléoptère ne figure pour le moment pas dans la liste des espèces d'intérêt communautaire du site. Pour y remédier, il pourra être envisagé de déposer un dossier en réponse à un appel à projet de la DREAL portant sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000 de la Région. D'autres structures animatrices pourraient aussi être intéressées dans cette perspective (exemple syndicat du Moron).

*L'animateur Natura 2000 va se rapprocher de ces structures pour intégrer le groupe de réflexions sur le sujet.*

- **Re-consultations.**

Deux re-consultations seront engagées en 2021 :

- L'une concerne uniquement les extensions sur le site de la Pimpine validées lors du comité de pilotage 2020. Ces re-consultations ont pris un peu de retard car les services de l'Etat souhaitent produire un document synthétique présentant les enjeux écologiques de ces extensions. Cette consultation pourrait intervenir dans le courant de l'année 2022.
- L'autre porte sur chacun des deux sites et concerne le portage de l'animation pour la prochaine tranche d'animation 2023/2025. La DDTM de la Gironde demandera, dans le courant de l'été ou de l'automne 2022, si une structure publique souhaite prendre le portage de l'animation.

- **Relevé de décisions.**

Le bilan d'animation 2021 du réseau hydrographique de la Pimpine est validé.

Le bilan d'animation 2021 des carrières de Cénac est validé.

Le programme 2022 pour ces deux sites est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,  
ou son représentant